



Secrétariat exécutif

Adopté par courrier électronique le 21. Décembre 2021
EB.2021.31

Considérant :

- les décisions du Conseil d'administration adoptant le mandat du Fonds fiduciaire et ses révisions ultérieures EB.2018.14, EB.2018.15, EB.2018.18, EB.2019.13, EB.2021.01 et EB.2021.06
- les recommandations de l'examen à mi-parcours si le fonds fiduciaire
- La décision EB.2021.16 du conseil d'administration demandant une nouvelle augmentation du secrétariat du CAFI.

Le Conseil d'administration :

- Adopte la révision du document de projet des coûts directs du secrétariat du CAFI et demande à l'agent administratif de transférer les fonds à l'entité hôte (MPTF-O PNUD).
- Demande au membre de l'ONU de signer le document de projet en son nom.